

Les conseils des grandes entreprises se féminisent... lentement

Par [Alain Guillemoles](#), le February 11, 2016 08:55

Les entreprises du CAC 40 ont fait un effort pour nommer davantage de femmes au sein de leur conseil d'administration, selon un rapport remis mercredi 10 février à la secrétaire d'État au droit des femmes. En revanche, les entreprises moyennes et non cotées sont en retard et risquent de ne pas respecter la loi en 2017.

Le nombre de femmes à des postes à haute responsabilité dans les entreprises a nettement augmenté. Pourtant, la loi reste encore loin d'être pleinement appliquée, en particulier dans les entreprises moyennes. Tel est le constat fait par un rapport remis mercredi 10 février à la secrétaire d'État aux droits des femmes Pascale Boistard.

Une loi de 2011 prévoit que les conseils d'administrations ou de surveillances des entreprises françaises devront accueillir au moins 40 % de femmes d'ici à 2017. Cette loi concerne toutes les sociétés cotées, ainsi que celles ayant plus de 500 salariés ou plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires. Avec ces critères, le nombre d'entreprises concernées reste réduit : 917 sociétés seulement, sur plus de 3 millions d'entreprises en France.

Au sein des sociétés du CAC40, un changement est bien intervenu. Le nombre de femmes dans les conseils a triplé depuis l'adoption de la loi, et atteint désormais 34 %. Mais aucun de ces grands groupes n'est aujourd'hui dirigé par une femme. Le 26 janvier, Sophie Bellon a pris la présidence non-exécutive du groupe Sodexo, leader mondial de la restauration collective. Elle est ainsi la première à présider un groupe du CAC 40. On trouve par ailleurs une femme, Isabelle Kocher, au poste de numéro 2 d'Engie (ex-GDF Suez), en tant que directrice générale déléguée. Elle pourrait devenir directrice générale en juin.

> À lire : [En politique, la parité progresse... sous la contrainte](#)

Le rapport est moins positif à propos des entreprises de taille intermédiaire et celles qui ne sont pas cotées. Pour ces dernières, la part de femmes dans les conseils est de 14 %, loin du seuil légal. « *Pour satisfaire à la loi, il faudrait que 1 265 femmes soit nommées avant 2017* », calcule le rapport réalisé par le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) et le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle (CSEP).

Il constate par ailleurs que des entreprises ont usé de quelques artifices pour ne pas se soumettre à la loi : certaines ont changé de statut juridique ; d'autres ont choisi de diminuer le nombre de membres présents au conseil, pour faire augmenter artificiellement la proportion de femmes.

« *Même s'il y a encore pas mal de chemin à parcourir, la loi de 2011 a réellement permis un changement* », estime Anne Navez, dirigeante du cabinet de conseil Votre administrateur, qui aide les grandes entreprises à se diversifier. « *Le frein, aujourd'hui, cela reste la volonté du dirigeant de l'entreprise. Mais les profils de femmes capables d'apporter des compétences au sein d'un conseil existent. Il faut juste aller les chercher.* »

Selon elle, les entreprises qui se sont ouvertes à des femmes y ont gagné. « *En se posant la question de la composition de leur conseil, elles ont été obligées de s'ouvrir. Cela a amélioré leur dynamique de fonctionnement.* » Les nominations se sont longtemps faites par cooptation mais l'arrivée de quelques femmes a amené un « *regard neuf* », qui a profité à ces entreprises, assure Anne Navez qui a conseillé plusieurs grands groupes.